



APPEL A COTISATION FEDERALE

SAISON 2024 – 2025

Comité départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées

Numéro d'affiliation du club (6 chiffres) : 0 _ _ _ _ _ _

Nom du club : _____

Conformément à l'Assemblée Générale de notre Comité Départemental qui s'est tenue le 06/11/2022 votre Association est redevable au titre de la Cotisation Fédérale 2024 – 2025, de la somme de :

200 EUROS

MODE DE REGLEMENT AU CHOIX

- 1- Virement bancaire, veuillez indiquer le numéro d'affiliation et nom du club dans le libellé.

IBAN FR76 1027 8061 1600 0202 6650 187

BIC CMCIFR2A

- 2- Chèque bancaire à l'ordre de : Ligue Régionale IDF de Karaté et DA.

A envoyer à : Ligue Régionale IDF de Karaté et DA, 12 rue Danton 92120 MONTRouGE

Agrafer le chèque sur cette zone

Une attestation de paiement vous sera adressée par mail.